

Questions orales

communauté, et nous sommes présentement à examiner le tout pour faire en sorte qu'avec les besoins et les demandes de la communauté, nous ayons une réponse qui soit bonne et valable non seulement à court terme mais à long terme pour cette communauté.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Anciens combattants.

La semaine dernière, le sous-ministre intérimaire a informé les fonctionnaires que le gouvernement n'avait pas l'intention de retrancher jusqu'à 400 emplois. Cependant, je crois comprendre que, dans une lettre envoyée à tous les ministères, Ian Clark, du Bureau du Conseil privé, ordonne à tous les ministères de procéder à des compressions allant jusqu'à 10 p. 100.

La ministre peut-elle nous expliquer comment elle parvient à réconcilier ces deux affirmations contradictoires et nous dire ce qu'il adviendra vraiment des programmes pour anciens combattants et de leurs effectifs?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme nos anciens combattants vieillissent, tous les programmes créés à leur intention prennent de l'expansion. Dans tout programme, il y a toujours moyen de réduire le chevauchement et le double emploi. Nous voulons veiller à ce que les programmes atteignent les objectifs fixés à l'origine.

Les programmes pour anciens combattants du Canada figurent parmi les plus généreux au monde. Nous nous engageons à ce qu'il en soit toujours ainsi. Que le député soit rassuré, les anciens combattants ne souffriront pas des changements d'ordre administratif qui pourraient survenir.

M. George Proud (Hillsborough): Le ministre acceptera-t-il par conséquent de déclarer, sans équivoque, que les programmes et les effectifs ne seront plus réduits?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous savons où le député veut en venir, mais le rôle du ministère des Anciens combattants est d'accepter les fonds qui lui sont attribués et d'en faire profiter le plus possible les anciens combattants.

Si, à cette fin, il faut prendre parfois des mesures pour rendre le personnel un peu plus productif et ainsi de suite, comme la ministre tente de le faire, le député admettra certainement qu'il s'agit de la bonne voie à suivre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'assurance-chômage. Au début de la période des questions, il a laissé entendre que, si des milliers de personnes ont défilé dans les rues de Montréal hier, à -25° C, c'est parce que les partis de l'opposition les ont induites en erreur.

Le ministre ne réalise-t-il pas que lorsque autant de personnes défilent dans les rues par un froid pareil, elles expriment une véritable préoccupation? Elles s'inquiètent de ce que le gouvernement modifie les règles du jeu. Il les change tellement qu'elles sont complètement injustes pour tous les travailleurs de notre pays. N'est-ce pas vrai?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela témoigne, il est vrai, des préoccupations de certaines personnes, et, à titre de représentants élus du peuple, nous avons le devoir d'examiner ces préoccupations, ce que nous faisons, du reste.

Si ce que le député nous dit ou essaie de dire aux Canadiens, c'est que le NPD est d'accord pour qu'on verse des prestations d'assurance-chômage à quelqu'un qui a volontairement et sans raison décidé de quitter son emploi, je crois qu'il a tort. Il n'aura pas l'appui des Canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Compte tenu de la récession et du taux de chômage actuels, les Canadiens ne quittent pas leur emploi pour s'amuser. Ils quittent leur emploi parce qu'ils doivent le faire. Le ministre devrait comprendre qu'en modifiant les règles du jeu et en faisant pareil harcèlement, il rend la situation très difficile pour ceux qui devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage. Pourquoi agit-il ainsi? Pourquoi fait-il en sorte que de nombreux Canadiens ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage alors qu'ils y ont droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député peut me donner le nom d'une seule personne au Canada qui ne reçoit pas de prestations d'assurance-chômage après avoir quitté son emploi pour une raison valable, je l'invite à le faire.